Zeitschrift: Technique agricole Suisse

**Herausgeber:** Technique agricole Suisse

**Band:** 56 (1994)

Heft: 1

Rubrik: SVLT ASETA ; Actualités

## Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

## **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

## Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 30.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch



L'ASETA à l'AGRAMA: hall 3, stand 109

# Des buts clairs

ASETA/Dans la question du contrôle antipollution pour véhicules agricoles à moteur Diesel, l'ASETA s'engage à trouver une solution différenciée qui proposerait un équilibre satisfaisant entre les coûts et les conditions d'exploitation. Ce sujet, et d'autres tout aussi brûlants d'actualité, seront l'objet des discussions au stand ASETA de l'AGRAMA, cette année a Saint-Gall: freins hydrauliques, formation continue et représentation des intérêts de l'agriculture dans le secteur de la circulation routière.

Les catalyseurs et la consommation réduite de carburant réalisée grâce à des moteurs conçus selon une technique optimale contribuent à réduire les nuisances et ceci malgré de hautes performances. Dans une prochaine phase, soit lors d'un contrôle antipollution. les véhicules à moteur Diesel seront soumis à des réalementations plus sévères. L'ASETA a plaidé pour l'exclusion du contrôle antipollution des véhicules agricoles à moteur Diesel roulant jusqu'à 30 km/h. Par contre, elle a demandé une application plus rigoureuse des lois déjà en vigueur. Puisqu'elle n'a pas obtenu gain de cause, elle présente un concept clair qui demande de prolonger de 4 ou 5 ans les intervalles entre les contrôles auxquels les tracteurs seront soumis (à partir de l'année de fabrication 1976). De plus, l'ASETA requiert l'exemption de ces contrôles pour les moissonneusesbatteuses et les ensileuses; elle s'efforce également de trouver la meilleure méthode qui facilitera les contrôles antipollutions dans la pratique.

L'évolution de la circulation routière et les besoins de sécurité sur tous les terrains demandent des installations de freins fiables dans n'importe quelles conditions de vitesse ou de chargement. Etant donné les compétences reconnues de l'ASETA dans ce domaine ainsi que son intérêt à voir le parc agricole équipé de tels freins, l'AGRAMA sera le lieu ou les colla-

borateurs de l'ASETA auront l'occasion d'informer les intéressés de façon objective et individuelle. Le public pourra ainsi discuter des avantages et des inconvénients de différents systèmes de freins à l'aide de maquettes.

Du secteur technique au centre de cours, le pas est vite franchi. Le lien est établi par une maquette d'installation électrique sur tracteur exposée au stand où le visiteur recevra des renseignements complets sur les cours d'atelier et les cours informatiques, donnés aux centres de Grange-Verney et de Riniken. De plus, il aura l'occasion d'examiner des logiciels spécifiques: «Calcul des coûts de machines», «Cercles de machines», «Entrepreneurs agricoles», etc.

L'Association suisse pour l'équipement technique de l'agriculture dispose de buts clairement formulés et d'informations précises dans le secteur de l'exploitation des machines en commun (entrepreneurs agricoles et cercles de machines); l'ASETA s'engage pour plus de professionalisme dans les tests pour pulvérisateurs et turbo-diffuseurs. Il sera certes intéressant de discuter de la nouvelle politique agraire en buvant un verre de jus de pomme ou de cidre au stand ASETA de l'AGRAMA.

## **Technique Agricole**

#### **Editeur**:

Association suisse pour l'équipement technique de l'agriculture (ASETA) Werner Bühler, Directeur

## Rédaction:

Ueli Zweifel

Collaboration à la traduction: França Stalé

#### Adresse:

Case postale, 5223 Riniken Tél. 056 - 41 20 22 Fax 056 - 41 67 31

### Régie des annonces:

## **ofa**magazines

ofa Orell Füssli Publicité SA Rue de la Gabelle 6 Case postale 1275 1211 Genève 26 Tél. 022/342 93 50 Fax 022/342 48 82 Responsable: Mme A. Vernier ou

Sägereistrasse 25 8152 Glattbrugg Telefon 01 - 809 31 11 Telefax 01 - 810 60 02 Responsable: R. Huber

Imprimerie et expédition: Huber & Co. AG, 8500 Frauenfeld

#### Production: Beto Bühler

## Administration: Claudia Josef

Reproduction autorisée avec mention de la source et envoi du justificatif à la rédaction

### Paraît 12 fois par an: Prix de l'abonnement:

Suisse: Fr. 45.– par an Gratuit pour les membres ASETA Etranger: Fr. 57.– par an

Le numéro 2/94 paraîtra le 15 février 1994 Dernier jour pour les ordres d'insertion: 28 janvier 1994

## Table des matières 1993

On peut obtenir la table des matières de Technique Agricole gratuitement auprès du secrétariat central de l'ASETA.

## Centre de cours de Grange-Verney, Moudon

# Programme de cours 1993/94

# Inscription aux cours

Par téléphone au secrétariat du centre de cours (021) 905 44 21

## **Finance**

1 jour	fr.	45
2 iours	fr	80 -

M2 3 jours

Matin: 09.00-12.00 h, après-midi:

pris): fr. 15.-

Horaire

**M3** 

11

13.00-16.00 h. fr. 180.-

### Attestation de cours

Sur demande des participants, une attestation est délivrée par l'administration du centre de cours de Grange-Vernev.

#### **Paiement**

fr. 180.-

fr. 190.-

fr. 350.-

Le décompte des frais de cours et de repas est à verser au secrétariat de l'Ecole cantonale d'agriculture de Grange-Verney, à la fin du cours.

L'Administrateur du centre de cours de l'Aseta à Grange-Verney.

## **Programme:**

Date	Spécification	No	Jours
1994			
26.01.	Informatique: utilisation pratique de Works pour Windows	12	
01.02.	Courant 220-380 V: que peut-on faire soi-même?	E3	1
02./03.02.	Informatique: début d'utilisation	<b>I1</b>	2
02.02.	Pose de carrelage, faïence et terre cuite	MES6	1
04.02.	Installation sanitaire (conduite d'eau, écoulement)	MES2	1
08.02.	Affûtage de mèches à métaux, couteaux, ciseaux	M9	1
09./10.02.	Informatique: début d'utilisation	<b>I</b> 1	2
09./10./11.02.	Soudure électrique	M2	3
22.02.	Réfection d'appartement: pose de revêtement sur sol, plafond, paroi	MES5	1
23./24./25.02.	Soudure autogène	M3	3
01.03.	Pose de rustique d'intérieur	MES7	1
02.03.	Informatique: utilisation pratique de Works pour Windows	12	
03.03.	Signalisation et partie électrique tracteur et remorque	E1	1
04.03.	Pose de faïences,carrelage et terre cuite	MES6	1
07./08.03.	Travaux de maçonnerie	MES9	2
09.03.	Pour les dames qui veulent se débrouiller seules: percer, visser, scier,		1
	poser des tampons, etc.; travail avec des petites machines électriques		
16.03.	Pour les dames qui veulent se débrouiller seules: entretien des robinets, chasse d'eau, électricité à la maison, tondeuse à gazon		1

3 jours

2 jours

4 jours

Repas de midi (boissons et café com-

## **Actualités**

## Remboursement

Le délai de présentation des demandes de remboursement pour les carburants utilisés dans l'agriculture échoit le 15 février 1994. Les demandes doivent être présentées aux offices communaux de la culture des champs. Les demandes présentées après l'échéance de ce délai ne peuvent plus être prise en considération.

Il termine per la presentazione delle domande di restituzione del dazio per i carburanti impiegati nell'agricoltura scade il 15 febbraio 1994. Le domande devono essere inviate all'ufficio communale della campicoltura. Le domande presentate dopo il succitato termine non saranno piu tenute in considerazione.

## Assemblée annuelle

L'assemblée annuelle aura lieu le jeudi, 3 février à 9 h 15 dans l'auditoire de l'institut agricole de Grangeneuve

après l'assemblée: conférence de M. D. Romanens, FCA, sur la fusion des fédérations des coopératives agricoles dans la FENACO.

Dans notre prochain numéro:

## Technique de pulvérisation

Parution: le 15 février 1994 Délai d'insertion: le 28 janvier 1994

**ofa** magazines

Pour tout renseignement: Tél. 021/24 00 74 Tél. 01/809 31 31